

PAR COURRIEL

Québec, le 22 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Leader parlementaire,

La présente lettre vise à répondre à la question inscrite au Feuilleton et préavis de l'Assemblée nationale du 25 mars 2025 par la députée de Notre-Dame-de-Grâce, M^{me} Désirée McGraw, concernant le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC).

La députée mentionne qu'aucune annonce n'a été faite à ce jour en lien avec la mesure 2.2.1 du PAGAC qui a pour but de « développer un programme d'accompagnement, d'accès à des locaux et d'amélioration locative pour des organismes communautaires ». Elle souhaite avoir une mise à jour de l'avancement de la mesure.

D'entrée de jeu, soulignons que l'augmentation du soutien financier à la mission globale des organismes communautaires est la principale mesure du PAGAC. Le premier axe de ce plan d'action permet d'appuyer la réalisation de la mission des organismes communautaires par un investissement historique de plus de 888,1 M\$ sur cinq ans. Cet investissement contribue ainsi à renforcer la capacité d'agir des organismes communautaires, notamment à subvenir à leurs besoins en termes de locaux.

En ce qui a trait à la mesure 2.2.1 du PAGAC, les démarches pour mettre en œuvre la mesure ont débuté par une recension des programmes gouvernementaux de soutien financier destinés à l'immobilier communautaire, afin d'assurer la cohérence et la complémentarité des interventions gouvernementales. De plus, en collaboration avec différents ministères et organismes ainsi qu'avec divers partenaires, nous analysons les principaux enjeux en lien avec les besoins immobiliers des organismes communautaires à l'échelle de la province.

... 2

Les enjeux d'accès à des locaux abordables pour les organismes communautaires et à l'acquisition ou la rénovation d'immeubles sont complexes et demandent la mobilisation et la contribution de plusieurs acteurs publics et privés. Nous travaillons actuellement avec divers partenaires afin d'identifier et de mettre en œuvre des solutions structurantes pour répondre aux besoins des organismes.

Enfin, je me permets d'affirmer en mon nom et en celui du gouvernement que nous partageons les préoccupations de la députée de Notre-Dame-de-Grâce quant à la situation locative des organismes communautaires.

Veillez agréer, Monsieur le Leader parlementaire, mes plus sincères salutations.

La ministre responsable,



Chantal Rouleau